

27.04.2026 - 09:01 Uhr

Le bruit routier persiste

À l'occasion de la Journée internationale contre le bruit du mercredi 29 avril, l'attention est attirée dans le monde entier sur les effets néfastes du bruit sur la santé. En Suisse, le trafic routier demeure de loin la principale source de bruit. Des centaines de milliers de personnes sont exposées jour et nuit, le long des routes principales, à des niveaux sonores dépassant les valeurs limites légales. L'ATE Association transports et environnement exige enfin des mesures efficaces contre le bruit routier – notamment davantage de limitation de la vitesse à 30 km/h comme solution à la fois économique et rapidement efficace.

Pour l'ATE, la solution est évidente : le 30 km/h. « Une réduction de la vitesse de 50 à 30 km/h diminue le bruit routier de trois décibels », explique Yves Chatton, responsable de projet politique des transports à l'ATE. « Cela peut sembler peu, mais correspond, dans la perception, à une réduction de moitié du trafic. » Outre la protection contre le bruit, le 30 km/h améliore également la sécurité routière et la qualité de séjour dans les quartiers.

Dans ses propositions les plus récentes concernant la protection contre le bruit routier sur les routes principales, le Conseil fédéral mise néanmoins en priorité sur des revêtements phonoabsorbants coûteux. Le 30 km/h ne devrait être examiné que si ces revêtements ne produisent pas l'effet escompté. Pour Chatton, il s'agit d'une stratégie erronée : « Au lieu de réduire le bruit à la source grâce à une baisse de vitesse, peu coûteuse et immédiatement efficace, on impose aux cantons et aux communes des solutions techniques onéreuses. »

À l'occasion de la Journée internationale contre le bruit, l'ATE demande au Conseil fédéral de ne plus céder à l'attaque idéologique du lobby automobile contre le 30 km/h. Ce sont les communes et les cantons qui connaissent les réalités locales et qui savent le mieux quelles mesures de protection contre le bruit sont les plus adaptées sur le terrain.

L'ATE demande au Conseil fédéral de reconnaître le 30 km/h comme mesure centrale de protection contre le bruit dans les zones habitées et de laisser aux cantons aux communes la marge de manœuvre nécessaire. Là où les valeurs limites de bruit sont dépassées, le 30 km/h doit être examiné à un stade précoce et sur un pied d'égalité — et non comme ultime recours après des assainissements de revêtement insuffisants. De nombreuses villes et communes qui misent déjà aujourd'hui sur le 30 km/h montrent qu'un espace routier plus silencieux, plus sûr et plus agréable à vivre est possible.

Pour tout complément d'informations:

- Yves Chatton, Responsable de projets Politiques des transports de l'ATE, 031 328 58 64
- Service médias ATE, 079 708 05 36, medias@ate.ch

Informations complémentaires:

- [30 km/h](#)

L'ATE Association transports et environnement s'engage en faveur d'une politique des transports durable et une complémentarité des différents modes de transports. Forte de 85 000 membres, l'ATE est la principale association d'utilisateurs et d'utilisatrices des transports de Suisse engagée dans la mobilité durable.

Plus d'infos sur www.ate.ch

ATE Association transports et environnement
Aarberggasse 61 | Case postale | 3001 Berne
Service médias 079 708 05 36 | medias@ate.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100059898/100939686> abgerufen werden.